



Réunion du 08 Septembre 2026 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 05

PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN

PRÉSENTS : JEAN-LOU WEBER, ISABELLE BERSOUX OLIVIER FRACHET, NICOLAS SAUVANNAUD

ABSENTS EXCUSÉS : KILIAN AUTIER, TIMOTHEE JOHNSON

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêtés municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Catégorie U17

- **Match N.56630409 du 12/09/2026 à 15h entre VERNEUIL /VIENNE S.C 1 et BEAUBREUIL E.S 1 (Poule C)**

Prévu initialement le 12/09/2026 à 15h au stade MUNICIPAL à VERNEUIL/VIENNE,

Vu l'**arrêté municipal** du 07/09 (interdiction temporaire d'utilisation des stades de Verneuil/Vienne),

La commission des Jeunes demande aux deux clubs de se mettre d'accord pour lui proposer une date avant le 10 octobre 2026.

Catégorie U15

- **Match N.56636348 du 12/09/2026 à 15h entre LES ESPOIRS.1 et FEYTIAT C.S 1 (Poule C)**

Prévu initialement le 12/09/2026 à 15h au stade MUNICIPAL à AUREIL, se jouera **le même jour, à la même heure, au stade MUNICIPAL de LA GENEYTOUSE.**

- **Match N.79238040 du 12/09/2026 à 15h entre BEAUBREUIL E.S 1 et FEYTIAT C.S 2 (Poule B)**

Prévu initialement le 12/09/2026 à 15h au stade des ROCHILLOUX à LIMOGES, et suite à la demande du club de BEAUBREUIL, la commission confirme que le match se jouera **le même jour, à 17 H 00, au stade des Montarauds à LIMOGES.**

- **Match N.79238041 du 12/09/2026 à 15h entre RILHAC RANCON 1 et ENT LE PALAIS /BEAUNE 2 (Poule B)**

Prévu initialement le 12/09/2026 à 13h au stade de CASPIERRE, se jouera **le même jour, à 16h30 , au stade RENE LEGRAND à RILHAC RANCON.**

- **Match N.56636301 du 03/10/2026 à 15h entre GJ OUEST LIMOUSIN 1 et GJ FUN 87 HL 1 (Poule A)**

Prévu initialement le 03/10/2026 à 15h au stade MICHEL MOREAU à NIEUL, se jouera **le même jour, à la même heure, au stade DU MAS MARTIN à VEYRAC.**

PROCHAINE REUNION

- **Mardi 15 Septembre 2026 à 18h30 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.**

CALENDRIER GENERAL

Les clubs souhaitant engager une équipe supplémentaire pour la deuxième phase du championnat peuvent effectuer leur demande au plus tard le 30 septembre 2026.

Ces engagements supplémentaires seront exclusivement intégrés au championnat D2.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur tout autre activité annexe organisée par les clubs.

Le Président de séance
Alexandre VOISIN

Le secrétaire de séance
Jean-Lou WEBER

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président